

**Date de la convocation :**  
10 juillet 2009

Le 21 juillet 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

**Date d'affichage de la convocation :**  
10 juillet 2009

**Membres présents :** Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN, Mme RAULT (arrivée après l'ouverture), M. DELOURME, Mme LE GAGNE, MM. BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoint.

**Nombre de conseillers municipaux :**

MM. LE RUN (arrivé à la délibération n°3), FUAN, Mmes BOT, RIO, M. ROBERT, Mme MINET, MM. CROCHET, LORANT (arrivé après l'ouverture), MARMIGNON, Mmes SOULIMAN (arrivée après l'ouverture), PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR (arrivé après l'ouverture), Mmes LEBRETON, GRONDIN, MM. BENAY, BEN ABDELWAHAB, LE BERE, BOVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, M. LE GUERN (arrivé après l'ouverture), Mmes GUYONNET (arrivée à la délibération n°5), MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

• **en exercice** .....43

• **Présents à l'ouverture** ..33

• **Absents ayant donné pouvoir**..... 5

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- M. LE RUN donne pouvoir à M. ROBERT (jusqu'à la délibération n°2 incluse)
- Mme BOULDE donne pouvoir à Mme LE GAGNE
- Mme GACEL donne pouvoir à Mme HUBERT
- M. IBNYASSIN donne pouvoir à Mme GUYONNET (à partir de la délibération n° 5)
- Mme GUYONNET donne pouvoir à Mme LEFAUCHEUR (jusqu'à la délibération n°4 incluse)

• **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir :** ..... 0

**Transmission en Préfecture le :**

**Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :**

- Sortie de Mme SEITE à la délibération n°1, retour à la n°2
- Sortie de Mme DIOURON à la délibération n°16, retour à la n°20
- Sortie de Mme BOT à la délibération n°26

23 juillet 2009

excepté la délibération 26  
transmise le 24 juillet 2009

**Secrétaire de séance :**

- Mme LEFAUCHEUR

**Date d'affichage du compte-rendu :**

28 juillet 2009

**La séance est levée à 21 heures 35**

**Publication au recueil des actes administratifs le :**

24 juillet 2009

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée municipale M. Stéphan AUFFRET et l'a déclaré installé comme conseiller municipal en remplacement de M. Alain CADEC qui a démissionné de sa fonction d'adjoint au Maire et de son mandat de conseiller municipal.

Après un point d'actualité sur la commercialisation du pôle "Les Champs" par Stéphanie COLOMBE – Cabinet Stratégie Sites & Commerces (environ 40 minutes) qui n'a donné lieu à aucun débat, la séance s'est poursuivie par l'examen des questions dans l'ordre de leur inscription :

#### 1 – Dénomination de voie – Zone industrielle

Le Conseil Municipal décide de dénommer la voie perpendiculaire à la rue Buffon, desservant le site et dont l'accès se situe à hauteur du n° 2, conformément au plan annexé à la délibération, rue Christiaan BARNARD (1922-2001) – Médecin et chirurgien sud africain. Il réalisa en 1967 la première transplantation cardiaque.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 4    | Total : 41      | Exprimés : 41 |
| Voix Pour : 41 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

#### 2 - Dénomination de voie – Quartier du Point du Jour – Place Nina SIMONE

Le Conseil Municipal décide de dénommer la place située rue de l'Hirondelle et contigüe à la SMAC La Citrouille, conformément au tableau et au plan annexés à la délibération, place Nina SIMONE (1933-2003).

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 38  | Pouvoirs : 4    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

#### 3 - Dénomination de voie – Secteur des Promenades – Esplanade Patrick DEWAERE

Le Conseil Municipal décide de dénommer le théâtre de verdure situé au parc des Promenades, conformément au tableau et au plan annexés à la délibération, Esplanade Patrick DEWAERE (1947-1982).

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 39  | Pouvoirs : 3    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

#### 4 - Vente de l'immeuble 15 rue Jouallan à Saint-Brieuc – Reconversion du site

Le Conseil Municipal

- prend acte de l'obtention, le 24 juin 2009, par la S.M.I., représentée par M. MESLIN, du financement total du projet acquisition et travaux concernant l'immeuble du 15 rue Jouallan, garantissant la réhabilitation de l'immeuble conformément au permis de construire obtenu,
- dispense l'acquéreur, au vu de cet accord de financement, de présenter une garantie consistant en une caution bancaire contenant renonciation au bénéfice de discussion et de division portant sur la partie du financement des travaux non couverte par les fonds propres,
- autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente qui sera établi et reçu par Maître DUCHATEAU, notaire associé à SAINT-BRIEUC, au vu de l'accord bancaire sur le financement total des travaux et prend acte d'une évolution du projet de 29 à 28 chambres du fait des contraintes imposées par la Commission de sécurité et d'accessibilité.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 39  | Pouvoirs : 3    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

#### 5 - Opération d'aménagement quartier de la Croix Saint-Lambert – Travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor – Participation de la Ville

Le Conseil Municipal approuve le dossier présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour les opérations relevant de sa compétence pour l'opération d'aménagement du quartier de la Croix Saint-Lambert et qui sont estimées comme suit :

##### ➤ Travaux génie civil : 249 000 € TTC

- confection de 4 300 mètres de tranchées,
- remblayage avec 430 m<sup>3</sup> de 0/31.5 secondaire,
- déroulage de 4 590 mètres de câbles 5G16 mm<sup>2</sup> et de 70 mètres de câbles 3G2.5 mm<sup>2</sup> sous fourreau diamètre 75 mm à poser,
- déroulage de 595 mètres de câble cuivre nu 25 mm<sup>2</sup> pour le réseau de terre.

➤ **Travaux alimentation basse tension : 90 000 € TTC**

- déroulage de 700ml de câble basse tension 3 x 240<sup>2</sup> dans une tranchées à ouvrir,
- fourniture et pose de 9 coffrets de coupure pour l'alimentation des îlots.

Le Conseil Municipal dit que la Ville versera, pour cette opération :

- concernant les travaux de génie civil, une participation au taux de 80% calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention et conformément au règlement.
- concernant les travaux basse tension, une participation au taux de 75% calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention et conformément au règlement

Le Conseil Municipal précise que les participations prévisionnelles sont :

- Travaux de génie civil : 199 200 € TTC.
- Travaux basse tension : 67 500 € TTC.

Le Conseil Municipal dit que le matériel éclairage public estimé à ce jour à 446 000 € TTC fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal, sur la base des réflexions conjointes qui auront été menées entre la Ville de Saint-Brieuc, l'ADEME et le SDE.

RAPPORTEUR : M. ROBERT

|                |                 |  |               |
|----------------|-----------------|--|---------------|
| Présents : 40  | Pouvoirs : 3    | Total : 43                                   | Exprimés : 41 |
| Voix Pour : 41 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 2<br>(M. LE BERE et Mme MEYER) |               |

**6 - Opération d'aménagement quartier Europe-Ginglin - Travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor – Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal approuve le dossier présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour les opérations relevant de sa compétence pour l'opération d'aménagement du quartier Europe-Ginglin et qui sont estimées à :

**Concernant le dispositif ANRU :**

➤ **Travaux génie civil : 263 000 € TTC**

- confection de 3 900 mètres de tranchées,
- remblayage avec 600 m<sup>3</sup> de 0/31.5 secondaire
- déroulage de 4 400 mètres de câbles 5G16 mm<sup>2</sup> sous fourreau diamètre 75 mm à poser,
- déroulage de 600 mètres de câble cuivre nu 25 mm<sup>2</sup> pour le réseau de terre.
- fourniture et pose d'un éclairage provisoire rue de Genève.

**Concernant le plan pluriannuel d'entretien (P.P.E.) :**

➤ **Travaux génie civil : 87 500 € TTC**

- confection de 1 300 mètres de tranchées,
- remblayage avec 195 m<sup>3</sup> de 0/31.5 secondaire
- déroulage de 1 500 mètres de câbles 5G16 mm<sup>2</sup> sous fourreau diamètre 75 mm à poser,
- déroulage de 200 mètres de câble cuivre nu 25 mm<sup>2</sup> pour le réseau de terre.

Le Conseil Municipal dit que la Ville versera, pour cette opération, une participation au taux de 80% calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention et conformément au règlement, précise que les participations prévisionnelles sont :

concernant le descriptif ANRU :

- travaux de génie civil : 210 400 €

concernant le descriptif PPE :

- travaux de génie civil : 70 000 €

Le Conseil Municipal dit que le matériel d'éclairage public estimé à ce jour à 649 500 € TTC fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal, sur la base des réflexions conjointes qui auront été menées entre la Ville de Saint-Brieuc, l'ADEME et le S.D.E.-22.

RAPPORTEUR : M. ROBERT

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 40  | Pouvoirs : 3    | Total : 43      | Exprimés : 43 |
| Voix Pour : 43 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

**7 - Aménagement des espaces publics des quartiers Europe et Ginglin - Autorisation à signer les marchés**

Le Conseil Municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- lot n° 1 avec le groupement d'entreprises EUROVIA BRETAGNE (mandataire) – LESSARD TP – JARDIN SERVICE pour un montant de 3 189 439,84 € HT

- lot n° 2 avec l'entreprise RAULT TP pour un montant de 460 790,90 € HT
- lot n° 3 avec l'entreprise LE DU pour un montant de 148 137,80 € HT
- lot n° 4 avec l'entreprise SPARFEL pour un montant de 407 227,14 € HT
- lot n° 5 avec l'entreprise ARCHI MADE FOLIES pour un montant de 457 600,00 € HT.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **8 - Fourniture de matériaux et d'éléments de voirie – Autorisation à signer les marchés**

Le Conseil Municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- lot n° 1 "Matériaux d'enrobé" avec l'entreprise SCREG pour un montant annuel minimum de 40 000 € HT et maximum de 120 000 € HT
- lot n° 2 "Matériaux de carrières" avec l'entreprise Ets LESSARD pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et maximum de 150 000 € HT
- lot n° 4 "Éléments préfabriqués de voirie" avec l'entreprise POINT P pour un montant annuel minimum de 6 000 € HT et maximum de 18 000 € HT
- lot n° 5 "Panneaux de signalisation" avec l'entreprise SES pour un montant annuel minimum de 40 000 € HT et maximum de 120 000 € HT.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **9 - Espace de proximité Centre Commercial de l'Europe – Autorisation de dépôt des permis de démolir et de construire**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les permis de démolir et de construire afférents à l'installation de l'espace de proximité au coeur du centre commercial de l'Europe.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **10 - Jalonnement dynamique du parking "Les Champs" – Convention avec Q Park**

Considérant que Q PARK versera à la Ville de Saint-Brieuc une redevance annuelle de 5 527 € H.T. révisable chaque année, correspondant à la durée d'amortissement du matériel sur 7 ans, fixée sur la base du coût de fonctionnement global annuel du dispositif proportionnellement au nombre de place de stationnement du parking "les Champs" (640 places), le Conseil Municipal approuve les termes de la convention annexée à la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **11 - Quartier des Villages – Projet d'ouverture à l'urbanisation d'une zone NA Boulevard de l'Atlantique – Projet de construction de quatre immeubles collectifs et de dix maisons de ville – Bilan de la concertation publique**

Le Conseil Municipal prend acte des différentes observations formulées lors de la concertation et demande à M. le Maire de soumettre le dossier à enquête publique en vue de la modification du Plan d'Occupation des Sols telle que présentée lors de la concertation publique.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **12 - Ville Jouha – Projet d'ouverture partielle à l'urbanisation d'une zone NAI Rue Coquelin – Projet de construction d'une quinzaine de maisons de ville - Bilan de la concertation publique**

Le Conseil Municipal prend acte des différentes observations formulées lors de la concertation et demande à M. le Maire de soumettre le dossier à enquête publique en vue de la modification du Plan d'Occupation des Sols telle que présentée lors de la concertation publique.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 40  
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 3  
Voix Contre : 0

Total : 43  
Abstentions : 0

Exprimés : 43

### 13 - Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) – Actions d'accompagnement – 11 rue de Genève

Le Conseil Municipal accepte le principe d'une transaction avec :

- Mme Audrey LONGUY,
- Mme Maryvonne MARECHAL,
- M. Jim-Lionel SCHMIDT,
- Mlle LE GUEN Céline,
- pour le versement d'une indemnité forfaitaire de 2 000 € chacun en compensation du préjudice subi en raison de leur déménagement nécessité par le projet de déconstruction du bâtiment dans lequel ils habitent,

et approuve les termes de la convention annexée à la délibération à conclure avec chacun des intéressés. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### 14 - Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) - Partenariat CAF/Ville – Actions d'accompagnement socio-culturelles - Versement de subventions

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre de l'accompagnement socio-culturel du programme de rénovation urbaine, le versement de subventions aux porteurs de projets suivants pour la somme de 25 890 € répartie comme suit :

|  |         |
|--|---------|
| ▪ Le Cercle :                                  | 7 560 € |
| ▪ Le Centre social de la Croix Saint-Lambert : | 3 024 € |
| ▪ La MJC du Plateau :                          | 8 502 € |
| ▪ La Citrouille :                              | 6 804 € |

autorise Monsieur le Maire à contractualiser la convention à intervenir avec la CAF, dit que le versement par la CAF de sa participation financière à ces actions, pour un montant de 18 000 €, sera imputée au chapitre 74 – fonction 824 – compte 7478 du budget de la Ville.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### 15 - Fonds de participation des habitants – Versement de subvention

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention-type annexée à la délibération, à conclure pour une durée d'un an à compter de sa signature, au titre du renouvellement du FPH pour la Régie de quartiers associations gestionnaire du fonds pour le secteur Nord de la Ville de Saint-Brieuc (Balzac-Le Plateau / Europe / Ginglin), autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, décide d'abonder le F.P.H pour la somme de 7 500 € pour la Régie de quartiers et dit que cette subvention sera versée uniquement sur production d'un bilan qualitatif et financier des actions déjà réalisées au titre de l'exercice antérieur.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### 16 - Réalisation de la cité de la Musique et de la Danse – Avenant n°1 aux marchés

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux modificatifs sur les lots suivants :

| Lots                                   | Entreprises             | Montant initial du marché TTC | Montant Avenant n°1 TTC | Montant Total du marché TTC | % d'augmentation par rapport au marché |
|--|-------------------------|-------------------------------|-------------------------|-----------------------------|--|
| <u>Lot n°1 :</u><br><b>Gros-Oeuvre</b> | <i>Personnic Nicol</i>  | <b>3 109 600</b>              | <b>53 236.35</b>        | <b>3 162 836.35</b>         | <b>1,71 %</b>                          |
| <u>Lot n°2 :</u><br><b>Etanchéité</b>  | <i>Armor Etanchéité</i> | <b>148 562.56</b>             | <b>1 813.10</b>         | <b>150 375.66</b>           | <b>1,22 %</b>                          |

|   |                              |                   |                  |                   |              |
|---|------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|--------------|
| <u>Lot n°5 :</u><br><b>Menuiserie Aluminium</b> | <i>Miroiterie de l'Ouest</i> | <b>525 539.74</b> | <b>7 905.56</b>  | <b>533 445.30</b> | <b>1,5 %</b> |
| <u>Lot n° 14 :</u><br><b>Electricité</b>        | <i>SNEF</i>                  | <b>457 221.08</b> | <b>15 011.36</b> | <b>472 232.44</b> | <b>3,2 %</b> |
| <u>Lot n°15 :</u><br><b>Plomberie Chauffage</b> | <i>CSA</i>                   | <b>716 592.57</b> | <b>7 145.08</b>  | <b>723 737.65</b> | <b>0,9 %</b> |

et approuve les conclusions de l'avenant n°1 aux marchés précités prenant en compte ces compléments de travaux. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 39

Pouvoirs : 3

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### 17 - Projet d'équipement de la SMAC la Citrouille – Demande de subventions

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

#### PROJET D'EQUIPEMENT SCENOGRAPHIQUE ET SCENO-TECHNIQUE DE LA SMAC LA CITROUILLE

| <b>Enveloppe Equipement SMAC</b>                        | montant HT       | montant TTC      |
|---|------------------|------------------|
| Equipement scénographique<br>pendrillons, perches, etc. | 59 937 €         | 71 685 €         |
| Equipement scéno-technique<br>sonorisation et éclairage | 121 237 €        | 144 999 €        |
| <b>TOTAL enveloppe</b>                                  | <b>181 174 €</b> | <b>216 684 €</b> |

| <b>Aides sollicitées</b>          | Taux | montant HT pris en compte | montant aide     |
|-----------------------------------|------|---------------------------|------------------|
| État / DRAC Bretagne              | 10%  | 181 174 €                 | 18 117 €         |
| Pays de Saint-Brieuc              | 40%  | 121 237 €                 | 48 495 €         |
| Conseil général des Côtes d'Armor | 10%  | 121 237 €                 | 12 124 €         |
| Centre national des variétés      | 20%  | 181 174 €                 | 36 235 €         |
| <b>TOTAL aides sollicitées</b>    |      |                           | <b>114 971 €</b> |

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Taux d'aide (sur montant HT) | 63% |
|------------------------------|-----|

pour la totalité de ces équipements et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, du Centre national des variétés, de la Région, du Département, du Pays de Saint-Brieuc ou de tout autre, les subventions pour ce projet d'équipement.

RAPPORTEUR : M.M AYEUX

Présents : 39

Pouvoirs : 3

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

**18 - Passeport jeunes TI PASS – Chèques multi-activités – Remboursement des associations et recouvrement auprès du Département des Côtes d'Armor – Année scolaire 2008/2009 – 2<sup>ème</sup> tranche**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements, sous forme de subventions, des chèques ti pass qui lui ont été remis par les associations signataires de la convention de partenariat et de recouvrer la recette équivalente auprès du Département des Côtes d'Armor pour les montants suivants :

| Associations       | Nbr chèque | Valeur  | Total             |
|--------------------|------------|---------|-------------------|
| Amicale Laïque     | 73         | 10.00 € | 730.00 €          |
| Issei Dojo         | 7          | 10.00 € | 70.00 €           |
| Kick Full Briochin | 20         | 10.00 € | 200.00 €          |
| Juno Bravo         | 6          | 10.00 € | 60.00 €           |
| MJC du Plateau     | 155        | 10.00 € | 1 550.00 €        |
| SKV                | 7          | 10.00 € | 70.00 €           |
| Charivari          | 13         | 10.00 € | 130.00 €          |
| Le cercle          | 2          | 10.00 € | 20.00 €           |
| Total              |            |         | <b>2 830.00 €</b> |

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 39

Pouvoirs : 3

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

**19 - Passeport jeunes TI PASS – Convention d'objectifs - 2009-2010**

Le Conseil Municipal décide de renouveler son inscription dans le dispositif Ti'Pass pour l'année scolaire 2009-2010, approuve les termes de la convention d'objectifs, annexée à la présente délibération, à conclure avec le Département des Côtes d'Armor, approuve également les termes de la convention type à conclure entre la Ville de Saint-Brieuc et les associations briochines ayant enregistré les demandes des jeunes élèves fréquentant les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> inscrits dans un organisme ou un club briochin. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 39

Pouvoirs : 3

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

**20 - Convention de partenariat entre la Ville et l'Office du sport**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la nouvelle convention de partenariat entre la Ville et l'Office du Sport à conclure pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

**21 - Club Olympique Briochin – Aide financière 2009 - Charges de fonctionnement et acquisition d'un praticable - Avenant n°1 à la convention**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière pour les charges locatives à hauteur de 35 000€ et une aide financière pour acquisition de matériel à hauteur de 3 000 € et approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention annuelle d'attribution de subventions. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit avenant annexé à la délibération,

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

**22 - AEP Skol Diwan – Emploi aidé – Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aide financière à hauteur de 4 518,08 € pour la création d'un emploi aidé au sein de l'AEP SKOL DIWAN et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif avec le Département et l'association AEP SKOL DIWAN pour assurer la pérennité du financement de ce poste.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

|                |                 |  |               |
|----------------|-----------------|--|---------------|
| Présents : 40  | Pouvoirs : 3    | Total : 43                                   | Exprimés : 41 |
| Voix Pour : 41 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 2<br>(M. LE BERE et Mme MEYER) |               |

### **23 - Délibération relative au contrat unique d'insertion - Principe de création**

Le Conseil Municipal décide du principe de l'inscription de la Ville de SAINT-BRIEUC dans le dispositif de Contrat Unique d'Insertion, et plus particulièrement, concernant le secteur public, au titre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Cette orientation, ainsi que ses modalités d'application, seront examinées dans le cadre des instances paritaires municipales (Comité Technique Paritaire) au regard des dispositions réglementaires concernant ce type de contrat..

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

|                |                 |  |               |
|----------------|-----------------|--|---------------|
| Présents : 40  | Pouvoirs : 3    | Total : 43                                   | Exprimés : 41 |
| Voix Pour : 41 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 2<br>(M. LE BERE et Mme MEYER) |               |

### **24 - Saint-Brieuc agglomération – Nouvelles dispositions – Désignation de quatre représentants de la Ville au sein des commissions techniques permanentes communautaires**

Le Conseil Municipal décide de différer cette délibération dans l'attente de précisions complémentaires.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

### **25 - Réunification de la Bretagne – Vœu pour le rattachement de la Loire Atlantique**

Le rapporteur ayant accepté la proposition de M. le Maire de retenir la suggestion faite par M. MAYEUX de retirer le 4<sup>ème</sup> paragraphe ;  
Considérant l'appartenance historique du pays Nantais à la Bretagne, et ce depuis le IX<sup>ème</sup> siècle,  
Considérant que le découpage régional actuel a été opéré sans concertation avec les élus et populations concernés,  
Etant donnée la persistance manifeste de l'identité bretonne en Loire-Atlantique,  
Estimant que les régions, pour être lisibles et susciter l'adhésion des populations, doivent correspondre à des réalités historiques, culturelles et humaines,  
Le Conseil Municipal fait part, par ce vœu, de sa volonté de voir prochainement le département de la Loire-Atlantique rejoindre la région administrative Bretagne afin que soit reconstituée la Bretagne historique dans le cadre d'un réaménagement de l'ensemble du Nord-Ouest du pays et souhaite que cette nouvelle organisation territoriale soit légitimée par une adoption démocratique.

RAPPORTEUR : M. BENAY

|                |                 |  |               |
|----------------|-----------------|--|---------------|
| Présents : 40  | Pouvoirs : 3    | Total : 43   | Exprimés : 35 |
| Voix Pour : 35 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 6<br>(M. BOVIN, Mme LE FAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL et M. BOURQUARD) |               |
|                |                 | Ne prennent pas part au vote : 2<br>(M. LE BERE et Mme MEYER)                                      |               |

### **26 – Opération d'aménagement du futur terrain de football rue de la Roche Jano – Travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor – Participation de la Ville**

Le Conseil Municipal

- approuve le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif 59 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention "Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence", lequel projet concerne la construction d'un réseau souterrain de 490 m, la pose de 4 mâts d'éclairage supportant chacun 3 projecteurs,
- dit que la Ville ayant transférée la compétence éclairage public au S.D.E., celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de la Ville de Saint-Brieuc, une subvention d'équipement au taux de 80 % calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement susvisé
- précise que la participation prévisionnelle de la Ville de Saint-Brieuc est de 47 200 €.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 39  | Pouvoirs : 3    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

1 - MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE - PERIODE DU 28 MAI AU 23 JUIN 2009

**MARCHES DE FOURNITURE**

• FOURNITURE D'UN VEHICULE DE NETTOYAGE ET DE CURAGE

- MARCHE 034/09 - notifié le 2 juin 2009

BAROCLEAN de Vendevre sur Barse (10).....montant : 63 388.00 € TTC

• ACQUISITION DE COPIEURS

- MARCHE 035/09 - notifié le 12 juin 2009

VOTRE BUREAU de Morlaix (29)

Lot 1 :copieur noir numérique.....montant : 2 870.40 € TTC

avec option :meuble support.....montant : 149.50 € TTC

Maintenance pour 5 ans en fonction du nombre de copies

Coût unitaire de la copie A4/A3 noir/blanc.....montant : 0.0050 € HT

Coût unitaire de la copie A4/A3 couleur.....montant : 0.050 € HT

- MARCHE 035/09 - notifié le 15 juin 2009

RICOH SAS de Clamart (92)

Lot 2 :copieur mixte numérique.....montant : 3 773.42 € TTC

Avec option : meuble support.....montant : 86.04 € TTC

Maintenance pour 5 ans en fonction du nombre de copies

Coût unitaire de la copie A4/A3 noir/blanc.....montant : 0.00536 € HT

Coût unitaire de la copie A4/A3 couleur.....montant : 0.0498 € HT

- MARCHE 035/09 - notifié le 12 juin 2009

VOTRE BUREAU de Morlaix (29)

Lot 3 :2 copieurs noirs numériques

tranche ferme.....montant total : 5 023.20 € TTC

avec option : 2 meubles support.....montant : 299.00 € TTC

1 copieur noir numérique

tranche conditionnelle.....montant : 2 571.40 TTC

avec option : meuble support.....montant : 149.50 € TTC

Maintenance pour 5 ans en fonction du nombre de copies

Coût unitaire de la copie A4/A3 noir/blanc...tranche ferme.....montant : 0.005 € HT

Coût unitaire de la copie A4/A3 noir/blanc tranche conditionnelle.....montant : 0.005 € HT

- MARCHE 035/09 - notifié le 12 juin 2009

VOTRE BUREAU de Morlaix (29)

Lot 4 :copieur mixte numérique.....montant : 15 046.87 € TTC

Maintenance pour 5 ans en fonction du nombre de copies

Coût unitaire de la copie A4/A3 noir/blanc.....montant : 0.00366 € HT

Coût unitaire de la copie A4/A3 couleur.....montant : 0.0499 € HT

• ACQUISITION D'UNE TONDEUSE A GRAND RENDEMENT

- MARCHE 040/09 - notifié le 19 juin 2009

QUEST MOTOCULTURE de Ploufragan.....montant : 35 186.32 € TTC

**MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

• ETUDE OPERATIONNELLE ECOLES PUBLIQUES BRIOCHINES

- MARCHE 033/09 - notifié le 2 juin 2009

TERRITOIRE 2100 de Besançon (25).....montant : 30 378.40 € TTC

- ETUDE DE PROGRAMMATION ECOLE DES BEAUX ARTS

- MARCHE 039/09 - notifié le 11 juin 2009

APOR de Montreuil (93).....montant : 18 310.76 € TTC

**MARCHE DE SERVICE**

- COMMERCIALISATION DE FERTI ARMOR ENGRAIS PRODUIT PAR LA STEP

- MARCHE 036/09 (sur 3 ans) - notifié le 5 juin 2009

SEDE ENVIRONNEMENT de Dol de Bretagne (35)

- .montant annuel estimatif : 5 740.80 € TTC

**MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

- MAITRISE D'OEUVRE – DECONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS RUE DE GENEVE

- MARCHE 042/09 - notifié le 23 juin 2009

AD INGE de La Chapelle Craonnaise (53).....montant : 29 302.00 € TTC

**MARCHES DE TRAVAUX**

- STRUCTURES DE JEUX DANS LES SQUARES ET LES COURS D'ECOLES

- MARCHE 037/09 - notifié le 12 juin 2009

- lot 1 : Ecoles maternelles : Grand clos, Berthelot, Jean Nicolas

SYNCHRONICITY de Guidel (56).....montant : 43 801.40 € TTC

- MARCHE 037/09 - notifié le 15 juin 2009

- lot 2 : Ecole maternelle Dolto B, crèche Ville Hellio, école primaire Jacques Brel

CITEC de Nanterre (92).....montant : 31 711.74 € TTC

- MARCHE 037/09 - notifié le 12 juin 2009

- lot 3 : Ecole maternelle Ville Oger, square Ty Coat

PROLUDIC de Vouvray (37).....montant : 31 140.90 € TTC

- MARCHE 037/09 - notifié le 12 juin 2009

- lot 4 : Bois Boisse

PROLUDIC de Vouvray (37).....montant : 29 369.58 € TTC

- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE EN PLOMB

- MARCHE 038/09 - notifié le 22 juin 2009

- lot 1 : secteur Cesson et les Villages

SADE/HCE de Gouesnou (29)

- montant minimum : 100 000.00 € HT – montant maximum : 320 000.00 € HT

- MARCHE 038/09 - notifié le 19 juin 2009

- lot 2 : secteur de Beauvallon et autres branchements ponctuels

ARC/LE DU de Saint-Brieuc

- montant minimum : 100 000.00 € HT – montant maximum : 356 000.00 € HT

**2 - CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCAUX SCOLAIRES**

(B) = briochin

| LOCATAIRE  | OBJET DE LA CONVENTION  | DATE DE CONVENTION | LOYER   |
|--|---|--------------------|---------|
| <u>Association des Parents d'élèves</u><br><br>(B) | <u>ECOLE JACQUES BREL</u><br><br>Convention autorisant l'association des parents d'élèves Jacques Brel à occuper la salle des maîtres de l'école Jacques Brel, le vendredi 5 juin 2009 de 20h30 à 22h30, dans le cadre de | 2 juin 2009        | Gratuit |

|   |   |             |         |
|---|---|-------------|---------|
|   | la préparation de la kermesse.  |             |         |
| <b><u>Association des écoles publiques Hoche et Guébriant</u></b><br><b>(B)</b>                               | <b><u>ECOLE HOCHÉ</u></b><br>Convention autorisant l'association des écoles publiques Hoche et Guébriant à occuper la cantine, le gymnase, la cour, les sanitaires et les accès de l'école Hoche, le samedi 13 juin 2009 de 9 h à 21 h.   | 2 juin 2009 | Gratuit |
| <b><u>Association Loisirs Pluriel</u></b><br><b>(B)</b>   | <b><u>ECOLE BEAUVALLON</u></b><br>Convention autorisant l'association Loisirs Pluriel à occuper la grande salle, le dortoir, le réfectoire, la cuisine, la salle périscolaire de l'école élémentaire Beauvallon dans le cadre d'un concert choral annuel des enfants, le dimanche 14 juin 2009, de 12h à 18h. | 2 juin 2009 | Gratuit |
| <b><u>Comité d'animation des écoles maternelle et élémentaire de Cesson Bourg (Comcebo)</u></b><br><b>(B)</b> | <b><u>ECOLE CESSON BOURG</u></b><br>Convention autorisant le Comcebo à occuper les locaux de l'école élémentaire Cesson Bourg dans le cadre d'une kermesse de l'école, le dimanche 14 juin 2009, de 13h à 20h.  | 2 juin 2009 | Gratuit |

|   |  |              |         |
|---|--|--------------|---------|
| <b><u>Association des Parents et Amis des Ecoles Curie et Poutrin</u></b><br><b>(B)</b>             | <b><u>ECOLE POUTRIN</u></b><br>Convention autorisant l'association des parents et amis des écoles Curie et Poutrin à occuper la cour de récréation de l'école élémentaire primaire Poutrin dans le cadre d'une kermesse annuelle le samedi 20 juin 2009 de 8h à 20h.   | 2 juin 2009  | Gratuit |
| <b><u>Comité d'animation des écoles maternelle et élémentaire de Cesson Bourg</u></b><br><b>(B)</b> | <b><u>ECOLE CESSON BOURG</u></b><br>Convention autorisant le Comcebo à occuper le préau et la cour de l'école élémentaire Cesson Bourg dans le cadre d'un concert choral annuel des enfants, le vendredi 26 juin 2009, de 17h30 à 23h30.   | 2 juin 2009  | Gratuit |
| <b><u>Association des Parents d'élèves</u></b><br><b>(B)</b>  | <b><u>ECOLE JACQUES BREL</u></b><br>Convention autorisant l'association des parents d'élèves Jacques Brel à occuper la cour, les sanitaires et les accès de l'école Jacques Brel, le vendredi 26 juin de 18h à 21h, le samedi 27 juin de 10h à 21h et le dimanche 28 juin 2009 de 10h à 21h, dans le cadre d'une kermesse. | 2 juin 2009  | Gratuit |
| <b><u>Amicale Laïque</u></b><br><b>(B)</b>  | <b><u>ECOLE BERTHELOT</u></b><br>Convention autorisant l'Amicale Laïque de l'école Berthelot à occuper la salle des maîtres, le bureau du Directeur, la classe de M. Rault, la   | 17 juin 2009 | Gratuit |

|   |   |              |         |
|---|---|--------------|---------|
|   | <p>bibliothèque, la classe de Mme Brochen, la salle d'activités au fond du couloir, les sanitaires au fond de la cour, la nouvelle salle de sports et le parking, le samedi 13 juin de 14h à 18h et le dimanche 14 juin 2009 de 9h à 23h, dans le cadre de la fête des écoles.</p>  |              |         |
| <p><b><u>Association des parents d'élèves</u></b><br/><b><u>(B)</u></b></p> | <p><b><u>ECOLE YVES DOLLO – LES VILLAGES</u></b></p> <p>Convention autorisant l'association des parents d'élèves de l'école Yves Dollo à utiliser le réfrigérateur ainsi que les sanitaires et à occuper la cour et les accès de l'école Yves Dollo, le samedi 13 juin et le dimanche 14 juin 2009, dans le cadre d'une kermesse.</p> | 17 juin 2009 | Gratuit |
| <p><b><u>Association des parents d'élèves</u></b><br/><b><u>(B)</u></b></p> | <p><b><u>ECOLE VILLE HELLIO</u></b></p> <p>Convention autorisant l'association des parents d'élèves de l'école Berthelot à utiliser la salle commune, la cantine, les sanitaires, les accès à l'école de la Ville Hellio, le samedi 20 juin 2009, dans le cadre d'une kermesse.</p>   | 17 juin 2009 | Gratuit |